

LA LIBERTÉ ENTERRÉE ?

LA SENSIBILITÉ LIBERTAIRE DES SPÉLÉOLOGUES

PIERRE-OLAF SCHUT

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN STAPS

ACP (EA 3350), UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE

[po.schut@u-pem.fr]

RÉSUMÉ. ENTRE LA FIN DES ANNÉES 1960 ET LE DÉBUT DES ANNÉES 1990, LES SPÉLÉOLOGUES FRANÇAIS FONT FACE À DE NOMBREUX ENJEUX : DES PROBLÈMES RÉCURRENTS D'ACCÈS AUX SITES DE PRATIQUE, LA MISE EN PLACE D'UN CORPS DE PROFESSIONNELS, L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS, LA PROTECTION DES CAVITÉS... LES VOIX DES SPÉLÉOLOGUES SE FONT ENTENDRE. LES RÉPONSES APPORTÉES À CES QUESTIONS DE NATURE DIFFÉRENTE ONT UN TRAIT COMMUN. EN EFFET, ELLES TROUVENT UNE COHÉRENCE DÈS LORS QUE L'ON IDENTIFIE UN ÉTAT D'ESPRIT LIBERTAIRE PROPRE AUX PRATIQUANTS QUI SE FONT ENTENDRE ET QUI TRANSCENDE LEURS PLUS PROFONDES ASPIRATIONS. SANS ALLER JUSQU'À L'ENGAGEMENT MILITANT, CETTE SENSIBILITÉ ÉCLAIRE L'ÉVOLUTION DE LA SPÉLÉOLOGIE. CE TRAVAIL HISTORIQUE S'APPUIE SUR UN CORPUS CONSTITUÉ DES PUBLICATIONS FÉDÉRALES (*SPELUNCA*) ET D'ÉCRITS NON INSTITUTIONNELS, COMME LE PÉRIODIQUE *SPÉLÉO*, OU D'OUVRAGES ÉCRITS PAR DES SPÉLÉOLOGUES.

La spéléologie est définie comme l'exploration et l'étude des cavités naturelles du sol. Il est intéressant de noter qu'elle regroupe des usages pluriels qui sont réunis par un environnement naturel particulier. À tel point que Gilli (1998) a défini la spéléologie d'abord par son espace de pratique, les grottes, puis par les pratiques sociales qui s'y tiennent. Le rapport à la nature est donc prépondérant dans cette activité et cet élément contribue largement à faire de la spéléologie un sport à part (Schut, 2007), au même titre que l'alpinisme (Hoibian, 2000). Cette situation atypique complique l'intégration de la spéléologie au sein du système sportif.

La création de la Fédération française de spéléologie (FFS) remonte à 1963. Depuis cette date, elle reçoit des subventions de l'État et, en échange, est sollicitée pour mettre en œuvre la politique sportive du gouvernement. Les spéléologues ont des difficultés à remplir pleinement cette mission : d'une part, parce que la nature de l'activité ne s'y prête pas toujours ; et d'autre part, parce que la sensibilité d'une part importante des spéléologues n'est pas toujours en phase avec les injonctions étatiques. C'est particulièrement sur ce dernier point que porte la présente analyse.

CADRAGE GLOBAL DE LA RECHERCHE

Pour pouvoir appréhender l'évolution de la discipline de la fin des

années 1960 jusqu'au début des années 1990, il faut chercher dans les mentalités des spéléologues le système de représentations qui oriente les jugements. Car *“les réactions d'une société aux événements de l'heure, aux pressions qu'ils exercent sur elle, obéissent moins à la logique, ou même à l'intérêt égoïste, qu'à ce commandement informulé, informulable souvent et qui jaillit de l'inconscient collectif”* (Braudel et al., 1963, p. 54). Si Braudel écrivait ces lignes pour des peuples entiers, les mêmes principes peuvent s'appliquer à un groupe plus restreint. Les spéléologues adhérents à la FFS représentent environ 7 000 licenciés à la fin de notre période. Parmi ces licenciés, près de la moitié a un engagement éphémère dans l'activité (Jovignot, 1997). Aussi, nous nous focaliserons essentiellement sur l'autre moitié dont la carrière spéléologique dure plus de dix ans et se prolonge fréquemment bien au-delà. La période étudiée correspond également à un vieillissement de l'effectif licencié. Un renouvellement faible de cette base de spéléologues est observable. Ces éléments permettent de définir une mentalité partagée par une majorité des pratiquants, mais ne doit occulter ni la diversité des formes de pratique (Schut, 2007), ni l'existence de franges de pratiquants qui manifestent des visions divergentes. Ces derniers, à travers l'opposition qu'ils suscitent, permettent de mettre en évidence le caractère prégnant de cet état d'esprit.

Notre propos envisage de montrer que la majorité des spéléologues partage une mentalité libertaire. Aussi, le développement de la spéléologie de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1990 se comprend à la lumière de cet état d'esprit : que ce soit à travers leur pratique ou à travers leur organisation, les spéléologues montrent une volonté certaine de fuir un monde de lois et de règles et de contester celles auxquelles ils ne peuvent pas échapper. Le projet de cet article est double : démontrer l'existence d'une mentalité libertaire partagée par une part importante des spéléologues et la caractériser ; et donner une intelligibilité à l'histoire de la discipline sur cette période à travers l'expression de cette mentalité.

Par mentalité libertaire, nous n'entendons pas engagement politique militant, mais véritablement un état d'esprit qui se rapproche, en de nombreux points, de celui de l'anarchiste au sens strict du terme, c'est-à-dire *“quelqu'un qui préconiserait des tactiques anarchistes sans engagement explicite”* (Clark, 1993, p. 21). Pour Clark, l'anarchiste intègre quatre caractères essentiels : *“1° La vision d'une société idéale non coercitive et non autoritaire. 2° La critique de la société existante et de ses institutions, critique fondée sur cet idéal anti-autoritaire. 3° Une appréciation de la nature humaine qui justifie l'espoir d'un progrès significatif vers cet idéal. 4° Une stratégie de changement, entraînant l'institution immédiate d'alternatives”*

non coercitives, non autoritaires et décentralisées.” Si l’authentique anarchiste réunit ces quatre caractères, l’appropriation de l’un ou de plusieurs d’entre eux est déjà l’expression d’une sensibilité anarchiste. Cette sensibilité ne manque pas de s’affirmer dans la contestation acerbe lors des crises. Il est intéressant de constater que, en tenant compte de cet état d’esprit, il est possible de donner une intelligibilité à l’ensemble des choix et des actions qui animent le microcosme de la spéléologie.

Trois phénomènes majeurs se développent à partir des années 1960, qui marquent profondément l’activité spéléologique : l’accélération rapide de l’exploration souterraine, notamment à l’étranger ; l’affirmation active d’une sensibilité écologique avec la volonté affichée de protéger le milieu souterrain ; et le rejet des propositions du ministère de la Jeunesse et des Sports en matière d’organisation de compétitions et de mise en place d’un “guidage” professionnel. C’est au fil de ces événements que la mentalité particulière du spéléologue se manifeste et s’affirme. Ce travail historique s’appuie sur un corpus de textes composé de deux types de support. D’une part, le périodique de la FFS, *Spelunca*, est la source première pour connaître les enjeux et les réactions des acteurs, et notamment les discours des dirigeants élus. D’autre part, les publications indépendantes qui s’affranchissent de la ligne éditoriale de la revue institutionnelle : le périodique *Spéléo* et les ouvrages publiés par

des spéléologues, qui constituent autant de témoignages individuels. L’ensemble permet d’avoir une vision des états d’esprit qui se manifestent dans la communauté sur une durée d’environ vingt-cinq ans depuis la fin des années 1960 jusqu’au début des années 1990.

LA GROTTÉ : ESPACE DE LIBERTÉS

Initialement, en s’enfonçant dans le monde souterrain, les spéléologues se retrouvent dans leur milieu. L’isolement physique et symbolique de la grotte permet de développer une vie communautaire qui peut être en décalage avec l’organisation de la société. Mais le monde caché des amateurs de grottes n’est pas complètement isolé de l’ordre public. Dès lors, des règles peuvent altérer les libertés des spéléologues, notamment dans leur accès au monde souterrain. Pour résister à ces actes autoritaires, plusieurs stratégies sont possibles : dénoncer les réglementations ou fuir vers des espaces moins hostiles à la présence des spéléologues.

Le refuge

La grotte apparaît comme un lieu hautement symbolique dans l’imaginaire collectif. Elle est à la fois l’abri, la maison et le refuge originel par analogie avec le ventre de la mère (Durand, 1992 [1960]). Lieu de retraite privilégié (Bachelard, 1948), la grotte retrouve sa fonction primitive pour un groupe d’hommes

en mal de liberté dans une société de plus en plus réglementée. À défaut de pouvoir s’appuyer sur une analyse anthropologique des spéléologues, un travail réalisé sur les cataphiles parisiens (Glowczewski et Matteudi, 1983 ; puis réactualisé par Lebreton et Héas, 2007) laisse entrevoir des pistes de réflexion sur les représentations sociales du milieu souterrain. En effet, la grotte est un lieu marqué par un imaginaire individuel et collectif (Duvignaud, 1977), qui se constitue en rupture avec le système social établi. Les spéléologues vivent dans un espace-temps extraordinaire (Boutroy, 2004) qui favorise la mise à distance du quotidien. Et même si les cataphiles se distinguent des spéléologues affiliés à la fédération sportive éponyme, ils fréquentent un espace souterrain pour lequel ils partagent l’idée que le monde du dessous offre un espace de vie différent. Or Jasinski écrit que choisir de faire de la spéléologie, c’est “avoir refusé l’insupportable résignation d’une vie quotidienne uniforme, immuable, insipide, celle de la foule consentante de nos semblables” (Jasinski, 1965, p. 153).

La spécificité de la spéléologie est également liée à la découverte de nouvelles cavités, de nouvelles galeries jusqu’alors inconnues. En s’enfonçant dans le sous-sol, les spéléologues disparaissent du regard d’autrui. Ils échappent à l’effet du panoptique (Foucault, 1975) et vivent sous terre hors de tout contrôle. L’exploration souterraine permet

d'aller encore plus loin, de quitter réellement le monde connu. Les découvertes de galeries vierges et d'espaces inconnus amènent les spéléologues en dehors de la carte et de l'espace existant. Là, ils sont dans un monde qu'eux seuls connaissent et qui n'existe que pour la communauté. Dans leur monde, les spéléologues ont tout pouvoir, et même le pouvoir de ne pas en avoir. En effet, il existe un esprit communautaire semblable à celui observé par Raveneau et Sirost (2001) chez les campeurs. Les explorateurs forment une équipe dont les membres s'entraident, sans relations hiérarchiques entre eux. Jusque dans les années 1950, il y avait des chefs d'expédition et des statuts différents entre les membres d'une équipe. Avec l'avènement des techniques alpines, cette pratique disparaît du quotidien des clubs : les membres de l'équipe évoluent ensemble, collectivement, reprenant l'esprit solidaire de la cordée caractérisé par Boutroy (2011). En offrant ces possibilités de fonctionnement aux spéléologues, les grottes deviennent potentiellement le lieu d'une "société idéale non coercitive" (Clark, 1993) à laquelle rêvent les anarchistes.

La tradition scientifique de l'activité (Schut, 2007) suggère à l'explorateur de faire la topographie des nouvelles galeries, mais certains résistent à cet usage centenaire et conservent jalousement le privilège de ce refuge à l'abri, hors du monde connu. L'exploitation touristique des grottes

abritant des peintures rupestres, notamment dans la vallée de la Vézère (Biot, 2003), a parfois entraîné des dégradations de ces vestiges, comme ce fut le cas à Lascaux. Même le piétinement des seuls explorateurs peut s'avérer dommageable : citant l'exemple d'une empreinte de pas d'un homme préhistorique conservée dans une grotte, Jean Clottes rappelle la fragilité de ces vestiges et la grande prudence nécessaire à leur découverte (Clottes, 1989). Tirant les leçons du passé, les scientifiques, premiers exploitants de ces sites, s'en réservent de plus en plus souvent l'usage pour en préserver la richesse archéologique. Mais les mesures de protection prises en pareilles circonstances ont toujours frustré les spéléologues, qui se considèrent comme "inventeurs" de ces sites. Découvrir un lieu inconnu implique inévitablement une forme d'appropriation de l'espace. D'ailleurs la toponymie des lieux en témoigne : la grotte Cosquer a été découverte par Henri Cosquer et la grotte Chauvet par Jean-Marie Chauvet. L'appropriation des lieux par les scientifiques et les contraintes d'accès opposées aux inventeurs, même avertis des usages des archéologues – puisque Jean-Marie Chauvet était lui-même employé par le Service régional d'archéologie – leur est insupportable. Dans le cas de ces deux grottes, des poursuites judiciaires ont été lancées pour légiférer sur les droits des spéléologues. L'exploration souterraine induit un phénomène d'appropriation, mais celui-ci n'est pas

incompatible avec la protection des lieux. D'ailleurs les préhistoriens ont bien conscience qu'il est souhaitable, sinon nécessaire, d'associer l'inventeur aux actions réalisées⁽¹⁾. Car le non-respect de ce mode de fonctionnement amène certains spéléologues à cacher, voire à reboucher, les grottes qu'ils ont découvertes. Gérard Aimé, spéléologue et correspondant des Antiquités préhistoriques de Franche-Comté, en témoigne : "*L'inventeur d'un important site préhistorique s'est même vu interdire l'accès à celui-ci sans aucune raison ! On comprend dès lors l'amertume et la tentation très forte de taire la découverte : on topographie, on lève plans de situation, coupe éventuelle, on photographie soigneusement et l'on renferme l'entrée du conduit que l'on avait désobstrué. Ce comportement est assez peu répandu (...) mais il risque de devenir la règle*"⁽²⁾ (Gratté, 1984). Il est impossible de mesurer la réalité de cette affirmation. Mais si ce comportement n'est pas avéré, le discours quant à lui est bien réel et reflète la volonté des spéléologues de ne pas subir les interdits qui découlent bien souvent de la notoriété. Ils envisagent de braver la loi⁽³⁾ pour préserver leur espace de pratique et leur liberté d'accès.

En effet, les spéléologues voient de plus en plus de contraintes législatives relatives à l'accès aux gouffres restreindre leurs activités. Que ce soit du fait de l'exploitation de la grotte comme source d'eau potable ou comme site touristique, ou parce

qu'elle est la cause d'un certain nombre d'accidents ou parce qu'elle est située sur une propriété privée, certaines cavités naturelles font l'objet de dispositions visant à en réglementer et souvent à en interdire l'accès. Dans leur ouvrage *La Spéléo*, Dressler et Minvielle (1979) terminent leur présentation de l'activité par deux pages intitulées "Droits et devoirs du spéléologue". Là, ils écrivent : "*En France, la pratique de la spéléologie est libre, en principe. Néanmoins cette liberté se fonde sur une tolérance plus que sur un droit. Elle est assortie de nombreuses restrictions*" (1979, p. 254). Après quoi, Dressler et Minvielle citent les restrictions émises dans un "*souci de sécurité face à un sport mal connu et supposé dangereux*" (*ibid.*, p. 254). Et de conclure, à propos des droits d'invention dans une caverne contenant des vestiges archéologiques : "*En la matière, l'interdiction est le principe et l'autorisation l'exception*" (*ibid.*, p. 255).

Même s'il est difficile d'estimer le nombre de textes réglementaires visant la restriction de la liberté des spéléologues, il est évident que ce phénomène ne touche qu'une mince partie des dizaines de milliers de grottes inventoriées en France. Et même si parfois les cavités touchées sont des sites de spéléologie importants et justifient les réactions des pratiquants, il faut noter que le véritable problème pour les spéléologues réside dans l'atteinte à leur liberté de pratique : ils veulent pouvoir accéder au monde souterrain en tous lieux,

et non pas seulement dans les grottes autorisées.

Vers un nouvel éden

La liberté de pratique est un enjeu essentiel pour les spéléologues. Faverjon (1997, p. 194), concluant un congrès dédié à la spéléologie d'exploration lointaine, écrit : "*Quatre mots, liberté, compétence, passion et respect, me semblent bien qualifier les expéditions. Liberté parce qu'à l'heure où les nôtres s'amenuisent, suite à des volontés de sur-réglementation maintenant bien vivaces, les expéditions spéléologiques apparaissent comme des étincelles de vie mues par la recherche d'une liberté que l'on tendait à oublier : la liberté d'action mais aussi celle de se prendre en charge.*" À tel point qu'un certain nombre de spéléologues préfèrent aller pratiquer sous d'autres juridictions, dans des pays aux administrations souvent moins omniprésentes.

Certes, les perspectives d'exploration qui existent dans les karsts des pays qui abritent peu ou pas de spéléologues sont les premiers motifs de départ. Mais les explorateurs s'éloignent aussi de la civilisation française et de ses règles. Ils trouvent, à l'étranger, un parfum de liberté qui les envoûte et les attire irrésistiblement. Ce phénomène encore rare au lendemain de la Seconde Guerre mondiale devient de plus en plus fréquent à partir des années 1960, profitant avantageusement du développement des compagnies charter assurant des déplacements rapides

à moindre coût. Le Spéléo-club de Paris se fait un spécialiste des expéditions à l'étranger, si bien que près de 60 % des cavités visitées entre 1957 et 1974 sont situées hors de l'Hexagone. L'un de ses membres, Claude Chabert, écrit en 1967 (p. 23) : "*On trouve ailleurs ce qu'on ne trouve plus ici. (...) Combien y a-t-il, en France, de grottes et gouffres d'accès LIBRE ? Chaque grotte s'entoure maintenant d'un système législatif qui n'est en fait qu'un système d'interdits.*" Le propos de l'auteur, quoique excessif dans les faits, est néanmoins révélateur d'un sentiment d'oppression réglementaire.

Dans cet univers, la grotte s'apparente à un refuge de liberté pour le spéléologue. Tel un ermite, il se ressource à l'abri du monde qui l'entoure. Mais sa quiétude, en ces lieux pourtant reculés, est sans cesse menacée. Discretion et confidentialité ne suffisent pas toujours, de sorte qu'il fuit parfois sa civilisation d'origine pour trouver un ailleurs meilleur. Pendant ce temps, ceux qui ont choisi de pratiquer en France se livrent à un combat incessant.

DÉFENSE DES GROTTES

Le combat des spéléologues français se joue sur deux fronts. D'un côté, il s'agit de préserver l'accès libre au monde souterrain en luttant contre les législations prises à l'encontre de ce principe. D'un autre côté, il est nécessaire de protéger l'espace souterrain des agressions

extérieures, et notamment des pollutions liées à la société de consommation.

Les spéléologues dénoncent les législations qui ont parfois un caractère abusif, et les dirigeants fédéraux se font un devoir de lutter pour défendre la liberté de pratique de leurs adhérents. Cet effort a débuté il y a longtemps, mais il prend une ampleur croissante et devient finalement une priorité dans la politique menée par les spéléologues. Les élections du comité directeur de la Fédération française de spéléologie donnent lieu à la publication d'une profession de foi des candidats, qui laissent entrevoir leur engagement à ce sujet. Sur les vingt-trois candidats aux élections de 1988, quatorze s'accordent à exprimer leur volonté d'œuvrer dans ce sens. Si les autres ne l'évoquent pas, la cause tient davantage à la forme qu'ils ont voulu donner à leur texte qu'à leur désengagement sur la question. En fonction des individus, la question prend un aspect plus ou moins engagé. Les plus modérés souhaitent "permettre l'accès des cavités aux spéléologues" ; pour d'autres, la liberté ne s'entend pas simplement dans l'accès à un espace donné mais plus globalement dans les activités des spéléologues : "conserver la libre pratique de notre activité favorite". Pour certains, l'ensemble de la politique à conduire tient son aboutissement dans la libre pratique ; tandis que pour d'autres encore cette liberté dépasse le simple

accès aux sites : "œuvrer contre les réglementations arbitraires afin que notre activité reste libre de toute contrainte".

Conserver l'accès libre aux grottes est une première étape fondamentale et indispensable pour les spéléologues. Mais, au-delà, il est important de conserver les grottes dans leur état originel, de les protéger des invasions de toutes sortes. Longtemps utilisées comme dépotoirs, parfois dépouillées de leurs richesses, les grottes sont les victimes de la société de consommation. Jardin d'Éden ou terre brûlée, les spéléologues sont à pied d'œuvre pour que la confusion entre les deux n'existe plus. Le sentiment de la nécessité de protéger les grottes croît au fur et à mesure que s'enracine une sensibilité écologiste dans la société. En 1969, Pierre Minvielle (1969, p. 93), en réaction à un certain nombre de dégradations, lance un appel aux spéléologues : "À ce stade, il est grand temps de poser le problème multiforme de la protection des cavernes : il est grand temps que chacun d'entre nous y réfléchisse et propose ses solutions." L'année suivante, en 1970, année de la protection de la nature, Minvielle crée la commission "protection des cavernes". Quelques années plus tard, il écrira : "Le spéléologue doit être la vigie du monde souterrain" (Dressler et Minvielle, 1979, p. 254). Les spéléologues vont s'efforcer de maintenir les grottes et leurs écosystèmes dans leur état naturel. Pour

cela, la lutte s'organise, notamment contre les vandales qui pillent illégalement les grottes de leurs fines concrétions pour alimenter le marché noir des amateurs de cristaux et autres singularités minéralogiques. La sensibilisation de la population à la protection des grottes permet d'arrêter des contrevenants en flagrant délit (Raynaud, 1979).

Les spéléologues dénoncent également des phénomènes de pollution, comme en témoigne un article de Fabre (1978), spéléologue et chercheur au CNRS, qui met en évidence la présence de rejets d'hydrocarbures dans les eaux souterraines d'un karst languedocien. Son travail s'appuie sur des observations *in situ* de groupes de spéléologues. Bien que ces derniers n'aient pas toujours les moyens d'engager les actions correctrices nécessaires, ils jouent leur rôle de "vigie du monde souterrain". Cela étant, les pratiquants agissent à leur échelle. En effet, un effort de sensibilisation à une pratique moins polluante est fait auprès des licenciés. Dans un premier temps, il s'agit d'extraire ses propres déchets. Voici ce que publie la commission "PROTECTION DES CAVERNES" dans la revue fédérale : "PROTÉGEONS NOS CAVERNES ET NOS GOUFFRES ! Les grottes sont les derniers lambeaux de la nature vierge, les plus fragiles. Épargnons-les. SPÉLÉOLOGUES, enterrez à l'extérieur des grottes votre carburant, vos piles, vos flashes : remportez vos emballages imputrescibles.

Souvenez-vous que polluer, c'est détruire. Tout homme qui pénètre dans une caverne y est responsable de ses actes. Montrons-nous dignes du patrimoine souterrain et des trésors qu'il abrite⁽⁴⁾."

Puis, dans un second temps, des actions de dépollution sont engagées pour résorber des pollutions exogènes et également extraire les vestiges rouillés des expéditions passées. Une telle évolution s'observe également dans d'autres sports de nature, notamment dans le milieu de l'alpinisme (par exemple, le Club alpin français a organisé plusieurs opérations successives de nettoyage de la mer de glace à Chamonix⁽⁵⁾). L'idée d'une vie en harmonie avec la nature est un thème ancien chez les anarchistes (Ouédraogo, 1998). Jean Préposiet (1993) a montré le lien serré qui existe entre l'écologie et l'anarchisme. Ce rapprochement connaît un certain écho dans les discours des chefs de file américains tels que Murray Bookchin (1992). D'ailleurs, John Clark (1993, pp. 40-41) nous explique que *"heureusement ces dernières années, la pensée libertaire a lentement mais sûrement évolué vers une telle vision globale, et en particulier au fur et à mesure qu'elle a été conduite à prendre en compte l'écologie comme corrélat macroscopique (et même comme philosophie de la nature) d'une conception libertaire de la société coopérative, volontairement organisée"*. Comme le dit John Clark, ce sentiment écologique est entendu

dans sa relation avec la société. Aussi, les spéléologues, comme les grimpeurs ailleurs, défendent l'idée d'une cohabitation avec les animaux. Les spéléologues peuvent passer discrètement près des chauves-souris en hibernation, de la même façon qu'un grimpeur peut éviter les voies qui passent près du nid d'un rapace en période de nidification. Mais ni les uns ni les autres n'entendent perdre leur liberté d'accès aux sites de pratique au profit d'un animal, fût-il, comme la chauve-souris, l'emblème de la FFS.

La dialectique entre le libre accès aux cavités et la protection de l'écosystème souterrain est parfois délicate à gérer. En effet, le stade ultime de la protection des animaux reste le retour à l'état de nature, exempt de toute intervention humaine, ce qui équivaut, dans ce cas, à la fermeture pure et simple des cavités aux spéléologues. Cette mesure envisagée par la Société linnéenne du Russey pour protéger les chauves-souris (Anonyme, 1983) n'est, bien entendu, pas du goût des spéléologues qui, plus que tout, sont attachés à leur liberté de pratique. Ce type de conflits entre sportifs et acteurs de la protection de l'environnement n'est pas propre à la spéléologie. La Ligue de protection des oiseaux a eu de multiples échanges, parfois houleux, avec les adeptes de l'escalade. Des négociations permanentes permettent de trouver un compromis acceptable entre les différentes parties. L'engagement écologique des

adeptes des cavernes reflète donc certainement une contestation par rapport à une certaine société, mais il s'arrête là où leur liberté d'aller sous terre est menacée.

CONTESTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DES INJONCTIONS SUR L'ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE

La contestation qu'expriment les spéléologues sort des cavernes pour toucher plus globalement la société, et notamment la société capitaliste et ses différents appareils. Société de consommation, menace environnementale ou institution sportive, les occasions d'exprimer une sensibilité libertaire ne manquent pas aux spéléologues. Discrète et diffuse en général, cette dernière peut aussi se cristalliser en vives manifestations et en publications au ton acerbe, quelquefois. Au-delà de la contestation des événements qui touchent directement les spéléologues, le discours laisse parfois échapper des idées plus globales sur la société française.

"Au nom d'une spéléologie dite 'libre' ne soyons pas contraints de respecter tous les interdits ! déclare Jean-Carlo Fait (1987, p. V). Ce langage rappelle étrangement celui de la contestation manifestée en Mai 1968 (Brillant, 2000). À cette époque les spéléologues ne sont pas indifférents aux revendications des manifestants puisqu'une parodie des événements d'actualité est publiée dans

un bulletin par un soi-disant Comité d'action révolutionnaire de spéléologie terroriste :

“*Camarades,*

“*Pour une spéléologie sauvage*

“*Pour un libre accès aux cavités*

“*Contre les techno-bureaucrates de la spéléologie*

“*Contre l'embourgeoisement du risque*

“*Contre la spéléologie fossile*

“*Contre la spéléologie napoléonienne et centralisatrice*

“*Contre la sodomisation des spéléologues*

“*Contre les spéléo-clubs féodaux*

“*Vers la Première Internationale Spéléologique*

“*Tous Tous Tous*

“*AVEC LE C.A.R.S.T.*” (Karl Martel et Fidel Casteret, 1968, p. 19).

Cette manifestation ponctuelle et caricaturale n'empêche pas une part importante des spéléologues d'entrer dans les “*années utopiques*” (Delannoi, 1990) avec la vision d'une société différente : “*L'autre société sera communautaire et individuelle, révolutionnaire et festive, écologique et consumériste*” (*ibid.*, p. 117).

Ce modèle s'incarne parfaitement chez les spéléologues. Il se trouve que la communauté spéléologique s'est rapidement élargie au cours des années 1970, alors que le renouvellement des spéléologues sera très lent par la suite. Ainsi, cette génération de “soixante-huitards” est largement représentée au sein des clubs dans la période étudiée. De ce fait, les critiques par rapport au pro-

fessionnalisme en spéléologie s'accompagnent de critiques contre la société de consommation dépeinte par Jean Baudrillard (1970) : rejet de la consommation sportive, mais aussi rejet de la consommation de la nature, et finalement rejet de la consommation des grottes pour le profit financier. Les spéléologues défendent leur jardin d'Éden. Ils ont fait preuve d'engagement en faveur de la défense des grottes et, au-delà de cet espace confiné, certains d'entre eux vont se lancer plus largement dans des causes écologistes au sens politique du terme cette fois. Ils sont nombreux à s'y engager avec une telle ferveur que la confusion existe parfois, notamment entre la Fédération française de spéléologie et une association de militants du mouvement écologique, la Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes. Tant et si bien que la FFS est obligée de faire un rappel à l'ordre pour ne pas se voir impliquée dans des combats politiques (Aimé, 1983).

Mais la neutralité de l'association ne retient pas ses membres. Ainsi, la lutte très médiatisée contre l'extension d'un camp militaire du Larzac en 1971 se trouve être animée par un spéléologue : Louis Balsan. Son engagement lui valut d'être démis de ses fonctions de conservateur des antiquités et objets d'arts de l'Aveyron. Il demeure “l'homme qui défendit le Larzac au prix de sa carrière”. Cette attitude contestataire

et militante pour la défense du paysage naturel est archétypique, mais néanmoins révélatrice d'une sensibilité partagée par nombre de spéléologues. Au plus près des préoccupations de la FFS, l'institution sportive fait également l'objet d'une vive critique, notamment sous la plume du sociologue freudo-marxiste Brohm (1976). La critique des spéléologues rejoint celle de cet auteur sur certains points, comme le rejet des formes compétitives, mais s'appuie sur des fondements différents. Organisés au sein d'une fédération sportive, les spéléologues doivent faire face aux injonctions de leur ministère de tutelle appuyé par le Comité national olympique et sportif français, qui tentent de les conformer aux autres disciplines sportives. En ce sens, l'organisation de compétitions et la mise en place d'un corps de professionnels pour l'enseignement constituent les devoirs de toutes fédérations sportives au regard de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités physiques et sportives.

Pourtant la spéléologie n'engage aucune action dans ce sens avant la fin des années 1980, même si ce débat sur le diplôme professionnel est plus ancien et a donné lieu à de multiples résistances (Schut et Pierre, 2012). De ce fait, un bras de fer s'engage entre les spéléologues et l'État. Les premiers n'entendent pas plier malgré la menace financière que représenterait le désengagement du ministère. Sur ces deux dossiers,

compétition et formation, la majorité des spéléologues vont s'insurger contre les attentes de l'État. Chez les spéléologues, plusieurs personnalités tentent d'inscrire l'activité dans *"le culte de la performance"* (Ehrenberg, 1991). Parmi elles, Maurice Duchêne, fonctionnaire détaché auprès du ministre chargé des Sports, qui joue un rôle moteur dans le développement des Jeux pyrénéens de l'aventure (Suchet, Jorand et Tuppen, 2010), porte l'expérimentation de la compétition en spéléologie. Il trouve l'appui du président de la FFS, Damien Delanghe, lequel souligne lors du congrès de spéléologie de 1992 qui donne lieu à l'organisation des premiers championnats de France de spéléologie : *"Notre principal projet d'avenir : séduire le grand public et proposer un modèle au monde sportif en affirmant nos valeurs. Pour lors, nous faisons un pari délicat : prendre en main une pratique compétitive et une pratique de masse tout en affirmant et promouvant une déontologie solide. Mieux, une 'culture'"* (Delanghe, 1994a, p. 13).

Mais les convictions des deux hommes ne sont pas partagées par la majorité des spéléologues. La compétition pose d'abord un problème philosophique lié à l'usage des grottes. Les spéléologues ont toujours centré leur activité sur la grotte en l'observant et en étudiant de différentes manières (Gauchon, 1997). En revanche, pour le compétiteur, l'objectif est la perfor-

mance, et son attention se porte sur la technique plus que sur le milieu qui l'entoure (Niel et Sirost, 2005). Cette image ne semble pas conforme à celle du spéléologue, comme en témoigne une interview d'un champion fraîchement titré : *"Quelle image crois-tu que nous donnons alors de notre activité ? Quel est ton avis sincère ? Voici le mien : cette image sera tellement réductrice que le huitième de patrouille du Spéléo-club de Romorantin ne s'y reconnaîtra certainement pas. Ce ne sera qu'une caricature. (...) Qu'on se le dise : appeler cette activité 'compétition de spéléologie' relève tout simplement de l'escroquerie intellectuelle⁽⁶⁾."*

Cette négligence du milieu naturel pose problème à de nombreux spéléologues. Les expériences de compétition à Saint-Gaudens en 1992⁽⁷⁾ ont montré qu'elles occasionnaient une fréquentation très importante des grottes sur un espace très réduit et dans une période très brève⁽⁸⁾. De ce fait, l'impact sur l'environnement pose un second problème : le début d'une forme de "consommation" de la grotte. Enfin, les spéléologues craignent que les conduites à risque des compétiteurs ne soient la cause de nombreux accidents. Ceux-ci n'alimentent déjà que trop les colonnes des journaux et placent maires et préfets face à leurs responsabilités vis-à-vis de la sécurité des citoyens. Les élus et hauts fonctionnaires réagissent souvent par le moyen le plus simple et le plus effi-

cace : l'interdiction d'accès aux sites à risques. Or telle est la situation à laquelle ne veulent surtout pas aboutir les spéléologues.

La question de la formation de professionnels de la spéléologie soulève cette même menace. Pour garantir la pérennité de leur activité, les professionnels pourraient vouloir s'appropriier leurs lieux de travail et mettre en place des législations spécifiques restreignant leur usage aux amateurs. Cette crainte que partagent un certain nombre de spéléologues s'accompagne aussi d'un problème plus large relatif à la "commercialisation" du monde souterrain. Le développement du professionnalisme pose donc des problèmes similaires à ceux de la compétition puisqu'il entraînerait inévitablement une fréquentation accrue du monde souterrain. Au problème écologique déjà évoqué s'ajoute la question de la commercialisation du domaine souterrain. Les propriétaires, publics ou privés, des terrains sur lesquels s'ouvrent les grottes sont susceptibles de réagir face au commerce qui bénéficie largement de leur bien : soit en interdisant l'accès pour éviter la gêne occasionnée, soit en imposant un accès restreint en échange d'une contrepartie financière. Les deux scénarios éveillent l'animosité des spéléologues et, par conséquent, renforcent leur position hostile à l'organisation de la profession.

Derrière ces deux enjeux majeurs de l'évolution de la discipline à la

fin des années 1980 et au début des années 1990, il y a une question éthique fondamentale : la professionnalisation. Alors que le développement du sponsoring transforme les sportifs en hommes-sandwichs, l'émergence de la compétition est une porte ouverte à une mutation redoutée par de nombreux spéléologues. Ainsi dans certaines disciplines, au nom du développement de la profession, de la protection de leurs intérêts économiques, des corps de professionnels sont devenus très influents dans la gestion d'activités sportives qu'ils orientent en fonction de leurs besoins, qui sont parfois divergents, sinon contradictoires, avec ceux des pratiquants amateurs. Le milieu souterrain est un espace à part, qui peut fonctionner en dehors de certains piliers de la société. Lebreton et Héas (2007) ont clairement démontré à propos des spéléologues urbains que ces derniers entretiennent des relations sociales en ignorant totalement la catégorie socioprofessionnelle des personnes en présence. L'arrivée de l'argent dans la spéléologie est une brèche qui peut à la fois corrompre la sociabilité souterraine et engendrer des effets pervers à différents niveaux. De ce fait, les spéléologues vont manifester leur désaccord vis-à-vis de telles évolutions dans leur discipline. Le sentiment libertaire est le moteur de la contestation des spéléologues.

Identifier cette mentalité libertaire chez les spéléologues est indispen-

sable pour comprendre l'évolution de la discipline de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1990. En effet, le développement de la spéléologie est conditionné par des choix importants sur des sujets variés. Il est difficile de comprendre les réactions des spéléologues qui ne sont pas nécessairement en phase avec les idéologies dominantes de la société à ce moment-là. Dès lors, le recours à l'histoire des mentalités est d'un précieux secours pour donner du sens aux événements. Il permet de mettre en évidence qu'une majorité de spéléologues se met en porte-à-faux vis-à-vis de l'évolution du système sportif. Une contestation du modèle d'organisation du sport qui se construit en France s'exprime ouvertement. Une semblable contestation a bousculé l'univers des pratiques de grimpe, témoin les premières compétitions en escalade qui ont également soulevé de vives critiques (Gloria et Raspaud, 2006). Mais les dissidences des spéléologues sont plus profondément ancrées ou plus largement partagées car, si l'escalade finit par exister sous une forme compétitive, le championnat de France de spéléologie restera un événement non renouvelé à ce jour.

Simultanément, il est possible de s'interroger sur les effets de ces orientations. Les dissidences des spéléologues sont davantage une résistance au modèle sportif qu'une innovation en phase avec des attentes sociales plus larges. Einarsson (1991) évoque un risque

d'isolement culturel pour les pratiques qui ne coopèrent pas dans le cadre d'échanges culturels. La spéléologie est en proie à un problème durable de renouvellement des effectifs. La moyenne d'âge augmente et les effectifs sont, au mieux, stables. À l'inverse la fédération en charge de l'escalade a connu une croissance régulière et un rajeunissement.

Les spéléologues qui ont déterminé l'évolution de l'activité ont privilégié un esprit authentique de récréation, au sens anglo-saxon de *re-création* par le retour à la nature. Ainsi, en donnant au lien avec la nature la primauté dans la définition des formes de pratique de la spéléologie, ils ne s'inscrivent pas dans l'univers du loisir consumériste qui tend à artificialiser les sites de pratique et à les rapprocher des centres urbains pour en faire des loisirs de masse ayant une rentabilité économique. Les exemples dans ce domaine sont de plus en plus nombreux, allant de la simple structure artificielle d'escalade aux infrastructures d'envergure comme les ski-dômes ou le canyon artificiel d'Argelès. La spéléologie reste en marge et répond aux besoins d'une minorité qui partage son esprit original, parfois en décalage avec certaines normes actuelles.

CONCLUSION

Damien Delanghe, président de la FFS en 1994 et promoteur des

premières compétitions de spéléologie écrit avec un peu de recul : *“Le milieu souterrain que nous chérissons est un des derniers espaces de liberté sur le territoire national. Nous en sommes fiers. Nous pouvons y exercer notre activité hors de toute contrainte. Reconnaissons qu’il y a un fond libertaire dans le tempérament des spéléologues”* (Delanghe, 1994b, p. 1).

En effet, les choix des spéléologues – qu’il s’agisse de pratiquer l’exploration souterraine, de militer pour la protection de l’environnement ou de s’opposer à l’institution sportive – se comprennent clairement quand on reconnaît cette sensibilité libertaire qui les anime. Cet état d’esprit a un rôle structurant dans l’évolution de la discipline à partir de la fin des années 1960. Les spéléologues en sont d’ailleurs conscients, comme en témoigne le discours du président précédemment cité ou encore le choix ironique des anciens dirigeants de la FFS de se regrouper au sein d’une association dont l’acronyme est... Anar (Association nationale des anciens responsables [de la FFS]) !

Même si, comme le pense Biard (1976), les héritiers de Mai 1968 s’effritent sur la scène publique, il en existe encore quelques bastions latents. La communauté spéléologique semble abriter l’un de ces bastions qui ne manquent pas de se manifester dès que l’occasion se présente, que ce soit dans le microcosme de la spéléologie ou, occasionnellement, sur la scène publique. Dans

le prolongement, la FFS a voté récemment une motion en assemblée générale contre l’exploitation des gaz et huiles de schiste⁽⁸⁾. Si certains membres de la commission “environnement” et de la commission scientifique ont clairement rappelé que ce type de motion dépasse le domaine d’intervention de la fédération, le vote a été suivi par 70 % des grands électeurs (hors abstentions). ■

NOTES

(1) *“Le conseil d’administration de la SPF rappelle que l’existence de rapports de collaboration entre spéléologues et préhistoriens est absolument indispensable. Il ne s’agit là ni d’un problème secondaire ni d’une prise de position discutable : en fait, à peu près toutes les œuvres d’art pariétal et toutes les sépultures en grottes ont été découvertes par les spéléologues. (...) Il est, en particulier, très important que les inventeurs soient, en priorité, informés systématiquement des résultats des études portant sur les documents dont ils ont révélé l’existence. Il est même évidemment et éminemment souhaitable qu’ils soient, quand cela est réalisable, associés à ces études...”* (Bulletin de la Société préhistorique française, t. 80, n° 9, 1983, p. 267).

(2) Citation rapportée par Lucien Gratté, “Spéléos-archéos : la fin d’une superbe indifférence ?”, *Spelunca*, n° 16, 1984, p. 20.

(3) La loi du 27 septembre 1941 impose la déclaration des fouilles et découvertes

archéologiques aux services compétents.

(4) *Spelunca*, n° 4, 1972, p. 99.

(5) *Journal*, France 2, 15 juin 2004 [<http://www.ina.fr/video/2585681001049>].

(6) Georges Marbach, “La compète, non merci !”, *Spéléo*, n° 8, 1992, p. 7.

(7) Journées Norbert Casteret, actes du xx^e congrès FFS (Saint-Gaudens, 1992), *Spelunca Mémoires*, n° 21, 1994.

(8) “Entre l’équipement (il y avait trois trains de cordes par puits), la reconnaissance, la compétition elle-même et le déséquipement, il est clair que 150 à 200 personnes ont fait le parcours. Ce qui pose problème, c’est toute cette fréquentation en une seule semaine.” Interview de Cédric Clary par Georges Marbach parue dans *Spéléo*, n° 9, 1992, p. 2.

(9) Compte-rendu de l’assemblée générale ordinaire du 12 juin 2011, consulté sur <http://ffspeleo.fr/assemblee-generale-236-106.html>.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Gérard AIMÉ, "Mise au point du bureau fédéral", *Spelunca*, n° 10, 1983.

ANONYME, "Protection du karst", *Spelunca*, n° 12, 1983.

Gaston BACHELARD, *La Terre et les Réveries du repos*, José Corti, 1948.

Jean BAUDRILLARD, *La Société de consommation*, Denoël, 1970.

Roland BIARD, *Histoire du mouvement anarchiste 1945-1975*, Galilée, 1976.

Vincent BIOT, *Étude géographique d'une forme ancienne de durabilité : l'exemple du tourisme souterrain en France*, thèse de doctorat, Université de Savoie, 2003.

Murray BOOKCHIN, *Une société à refaire, pour une écologie de la liberté*, Atelier de la création libertaire, 1992.

Éric BOUTROY, "Voyageurs d'en haut. Usages et représentations de l'altitude dans l'alpinisme en Himalaya", dans Société de sociologie du sport, *Dispositions et pratiques sportives*, actes de congrès, L'Harmattan, 2004.

Éric BOUTROY, "L'esprit de cordée. Du lien dans l'alpinisme en Himalaya", dans Pascal Duret (dir.), *Faire équipe*, Armand Colin, 2011.

Fernand BRAUDEL, **Suzanne BAILLE** et **Robert PHILIPPE**, *Le Monde actuel, histoire et civilisation*, Belin, 1963.

Bernard BRILLANT, "La contestation dans tous ses états", dans Geneviève DREYFUS-ARMAND et al. (dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Complexe, 2000.

Jean-Marie BROHM, *Sociologie politique du sport*, Jean-Pierre Delarge, 1976.

Claude CHABERT, "De 400 à 4 000 kilomètres", *Grottes et gouffres*, n° 39, 1967.

John P. CLARK, *Introduction à la philosophie écologique et politique de l'anarchisme*, Atelier de la création libertaire, 1993.

Jean CLOTTE, "Conservation des traces et des empreintes", *Spelunca*, n° 35, 1989.

Damien DELANGHE, "Allocution", *Spelunca Mémoires*, n° 21, 1994a.

Damien DELANGHE, "Éditorial", *Spelunca*, n° 53, 1994b.

Gil DELANNOI, *Les Années utopiques 1968-1978*, La Découverte, 1990.

Bruno DRESSLER et **Pierre MINVIELLE**, *La Spéléo*, Denoël, 1979.

Gilbert DURAND, *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, 1992 (1960).

Jean DUVIGNAUD, *Lieux et non-lieux*, Galilée, 1977.

Alain EHRENBURG, *Le Culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991.

Thorsteinn EINARSSON, "An attempt to describe some facts from traditional wrestling over the world", dans Jean-Jacques Barreau et Guy Jaouen (dir.), *Éclipse et renaissance des jeux populaires* (rencontre internationale de Berrien, avril 1990), Falsab, 1991.

Guilhem FABRE, "Pollution d'un karst languedocien au nord de Nîmes", *Méditerranée*, vol. 32, n° 1-2, 1978.

Jean-Carlo FAIT, "Profession de foi", *Spelunca*, n° 28, 1987.

Marc FAVERJON, "Conclusion", *Spelunca Mémoires*, n° 22, 1997.

Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.

Christophe GAUCHON, *Grottes et gouffres des montagnes françaises : essai de géographie culturelle et patrimoniale du karst profond*, thèse de doctorat, Grenoble I, 1997.

Éric GILLI, *L'Exploration spéléologique et ses techniques*, coll. "Que sais-je ?", Puf, 1998.

Aurélien GLORIA et **Michel RASPAUD**, "Émergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale", *STAPS*, vol. 27 (n° 71), hiver 2006.

Barbara GLOWCZEWSKI et **Jean-François MATTEUDI**, *La Cité des cataphiles, mission anthropologique dans les souterrains de Paris*, Librairie des Méridiens, 1983.

Lucien GRATTE, "Spéléos-archéos : la fin d'une superbe indifférence?", *Spelunca*, n° 16, 1984.

Olivier HOIBIAN, *Les Alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*, L'Harmattan, 2000.

Marc JASINSKI, *Plongées sous la terre*, Flammarion, 1965.

François JOVIGNOT, "Les caractéristiques socio-démographiques des spéléologues français", *Karstologia*, vol. 30, n° 2, 1997.

Florian LEBRETON et **Stephane HEAS**, "La spéléologie urbaine. Une communauté secrète de cataphiles", *Ethnologie française*, vol. 37, n° 2, 2007.

Richard MAIRE, "Passé et avenir de la spéléologie", *Karstologia*, vol. 24, 1995.

Georges MARBACH, "La compète, non merci !", *Spéléo*, n° 8, 1992.

Karl MARTEL et **Fidel CASTERET**, *C.A.R.S.T.*, n° 1, 1968.

Pierre MINVIELLE, "La Protection des cavernes", *Spelunca*, n° 1, 1969.

Aurélien NIEL et **Olivier SIROST**, "Sportifs de haut niveau : du record au mythe", *Ethnologie française*, vol. 35, n° 3, 2005.

Arouna P. OUÉDRAOGO, "Assainir la société. Les enjeux du végétarisme", *Terrain*, n° 31, 1998.

Jean PRÉPOSJET, *Histoire de l'anarchisme*, Tallandier, 1993.

Gilles RAVENEAU et **Olivier SIROST**, "Le camping ou la meilleure des républiques", *Ethnologie française*, vol. 31, n° 4, 2001.

Claude RAYNAUD, "Vol de concrétions à la grotte de la Croix (Coumiou, Hérault)", *Spelunca*, n° 4, 1979.

Pierre-Olaf SCHUT, *L'Exploration souterraine. Une histoire culturelle de la spéléologie*, L'Harmattan, 2007.

Pierre-Olaf SCHUT et **Jérémy PIERRE**, "Relations ambivalentes entre professionnels et amateurs dans les loisirs sportifs : les cas de la spéléologie et du canyonisme", *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 35, n° 2, 2012.

André SUCHET, **Dominique JORAND** et **John TUPPEN**, "The history and geography of a forgotten olympic project: the Spring Games", *Sport in History*, vol. 30, n° 4, 2010.

Reuves

Bulletin de la Société préhistorique française, t. 80, n° 9, 1983.

Spelunca, n° 4, 1972.

Spéléo, n° 9, 1992.

Spelunca Mémoires, n° 21, 1994.